



AMF 22 - Reçu 

Orléans, le 11 septembre 2020

Le : 14 SEP. 2020

Répondu le :

Mme Armelle BOTHEREL
Présidente

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS
D'EPCI DES COTES-D'ARMOR

53 boulevard Carnot

22000 SAINT-BRIEUC

Agence certifiée ISO 9001 : 2015
par AB Certification n° A1922

Direction des Politiques d'Intervention

Sandrine REVERCHON-SALLE

Directrice

Tél. : 02.38.51.73.15

Sandrine.reverchon-salle@eau-loire-bretagne.fr

N/réf : DPI/SRS/n° 125

Objet : Accompagnement des collectivités par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Madame la Présidente,

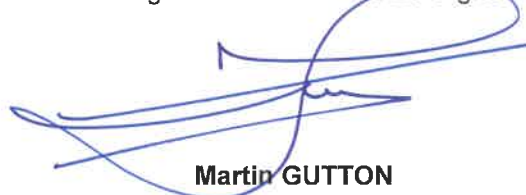
L'agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique, accompagne les collectivités dans leurs projets relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a notamment pour missions de financer des projets d'investissement qui concourent à améliorer la qualité de l'eau et d'accompagner plus spécifiquement l'équipement des collectivités les plus rurales situées en zones de revitalisation rurale. Chaque année, elle perçoit des redevances que payent tous les usagers de l'eau et les redistribue au travers de son programme d'intervention. Avec le 11^e programme d'intervention qui court sur la période 2019-2024, ce sont ainsi plus de 2 milliards d'euros qui peuvent être mobilisés sur les six années au service des grands enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face, enjeux marqués notamment par le dérèglement climatique.

À l'issue des élections de ces derniers mois, les équipes municipales et communautaires ont été renouvelées avec, dans certains cas, des nouveaux élus qui peuvent ne pas connaître les agences de l'eau. Les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et plus particulièrement la délégation régionale qui couvre votre territoire, sont à votre disposition pour vous présenter, ainsi qu'à vos adhérents, l'agence de l'eau et les possibilités d'accompagnement financier des projets. Votre contact de proximité est la délégation Armorique dont le directeur est M. Jean PLACINES (jean.placines@eau-loire-bretagne.fr – Tél : 02 96 33 62 45).

Je profite également de ce courrier pour vous informer que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé dans le contexte de crise liée à la Covid-19 qui porte un coup dur à l'économie de notre pays, des dispositifs exceptionnels de financement avec des taux d'aides majorés par rapport au cadre habituel. Des appels à projets relatifs à l'assainissement, à l'eau potable et à la continuité écologique sont ainsi ouverts depuis le 15 juillet dernier et courent jusqu'en mars 2021. Je vous invite à prendre connaissance du contenu de ces dispositifs exceptionnels d'aide en consultant le site internet de l'agence de l'eau à l'adresse suivante : <http://agence.eau-loire-bretagne.fr>

Souhaitant que nous puissions, avec votre appui, assurer la meilleure information des collectivités quant aux possibilités d'accompagnement de leurs projets, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Martin GUTTON

Copie à : Préfecture des Côtes d'Armor

